



BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet www.valleesdesgaves.com.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 23 février 2021 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR en 2015. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions sont alimentées par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le PLVG exerce deux compétences transférées par ses membres (Assainissement Non Collectif et GeMAPI) et des missions en lien avec les compétences de ses membres sur des projets de développement local. Les

deux compétences font l'objet de deux budgets annexes pour assurer la lisibilité et la transparence de nos actions. Chaque budget annexe fait également l'objet d'une présentation synthétique.

Le budget principal présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement général de la structure et aux missions du pôle « développement » du PLVG :

- missions d'animation et de coordination : filière cyclo, gestion de l'application Patrimoine en Balade.
- politiques contractuelles, accompagnement des communes pour le montage de dossiers de demande de financements (Contrat régional, Contrat de Ruralité, Leader).

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 janvier 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir le niveau de contribution à celui de 2020 qui avait été diminué de 300 000€ à 250 000€, soit 125 000€ par EPCI membre ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les actions portées par le PETR et l'assistance apportée aux collectivités du territoire : cela passe par des efforts de mutualisation, la recherche de financement, l'optimisation des locaux ;
- de toujours mobiliser les subventions publiques auprès de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département...).

Table des matières

I. La section de fonctionnement	3
a) Généralités	3
b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :	3
II. La section d'investissement	4
a) Généralités	4
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement	4
III. Les actions portées en 2021 par le PLVG en détails	4
IV. Etat de la dette	5
V. Les charges de personnel	6

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du PLVG, et notamment les salaires des agents, les charges courantes de nos locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, les aides à des associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PETR, des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets.

Les dépenses réelles prévues en 2021 sont en légère hausse par rapport à 2020 et s'élèvent à 635 380 €, dont 53% concernent les dépenses de personnel. La hausse est liée à la mise en place des indemnités pour les élus qui seront ensuite répercutées en partie sur le budget GeMAPI.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 559 500 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du PETR à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La capacité d'autofinancement brute qui était positive en 2020 est négative dans ces prévisions mais le report d'excédent permet au PLVG de disposer malgré tout de capacité d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement pour le PETR :

- de la contribution de ses établissements membres (36%), répartie à 50 / 50 entre les deux membres
- des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets (12%). Les aides financières extérieures évoluent à la baisse en 2021 puisque le PLVG bénéficie notamment de la Région (55 000€), de Leader (18 000€) et de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'intégration des parcours Patrimoine en Balade (6 500€).
- des remboursements des budgets annexes pour la répartition des frais de fonctionnement et de certaines dépenses salariales.

Aucune fiscalité n'est perçue par le PETR.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	292 779	Excédent 2020	126 146
Personnel	337 200	Produits divers	221 000
Subventions sollicitées	0	Subventions	88 500
Charges financières	223	Contributions	250 000
Dotations amortissements	62 442	Reprise subventions	6 998

Le budget de fonctionnement 2021 est stable par rapport au budget global prévisionnel 2020.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PETR à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PETR regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, de travaux...
- en recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Le PLVG ne recourt pas à l'emprunt pour financer ses projets sur le budget principal.

En 2021, le projet d'investissement majeur qui est financé par l'Etat, la Région et le Département concerne le développement du projet vélo : aménagement de circuits, amélioration de la voie verte, développement d'équipements cyclo...

La finalisation du site Internet www.pyrenees-cyclo.com est également prévue.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses immatérielles	57 908	Excédent 2020	62 961
Dépenses d'équipement	135 426	Subventions	75 847
Remboursement dette	3 687	FCTVA	2 769
Reprise subventions	6 998	Dotations amortissements	62 442

III. Les actions portées en 2021 par le PLVG en détails

Communication pour Patrimoine en Balade

Pour le développement et la valorisation de cette application numérique, plusieurs actions sont prévues en 2021 pour un budget global de 10 000 €.

Un travail collaboratif sera lancé avec les offices de tourisme et porté par la chargée de mission cyclo. Un ensemble d'actions et d'outils seront définis début 2021 et mis en œuvre pour la saison estivale.

La Communauté de Communes du Pays de Nay nous versera 6 500€ pour la maintenance et l'intégration de ses parcours.

Vélo – outils touristiques

Le budget tourisme est le plus important pour le budget principal et est en légère baisse en 2021 : 90 234 € en fonctionnement (hors frais salariaux) et 147 927 € en investissement. Les recettes attendues concernent l'investissement pour 75 847 € (Région, Etat et Département). Les axes de la stratégie se poursuivent en mettant l'accent sur ce qui fonctionne et qui génère des retombées en termes d'image de la destination et surtout de programmation par les professionnels du tourisme.

✓ **Dépenses récurrentes** : licences, formations, cotisations aux réseaux (Atout France, FFC), cotisation Geotrek, maintenance du logiciel de statistique Sphinx, et du site Internet www.pyrenees-cyclo.com, abonnement Pyrénées TV = 8 384 €.

✓ **Communication et promotion diverse** : Impression de la carte cyclo (qui sera revendue par les OT), d'un livret pour les itinéraires autour de la voie verte, recrutement d'un stagiaire pour développer l'observatoire, objets promotionnels, frais de traduction de documentation, accueil presse, reportage photos, création vidéo, stand pour la Coupe du Monde. Montant total = 29 100 € + finalisation du site www.pyrenees-cyclo.com : 21 804€.

✓ **Entretien et valorisation du site VTT-FFC** : outils pour les loueurs de vélo, supports de communication, reportage photos, impressions pour la coupe du monde, promotion de l'application, eductour sur la Zona Zero, travail sur la cartographie = 17 850 € en fonctionnement et 52 300€ en investissement (application mobile, balisage, création d'un park à côté de la voie verte, étude Bike Solution).

✓ **Commercialisation** : suivi des tours opérateurs démarchés = 1 100€

✓ **Animation du réseau Altamonta** : réalisation et impression d'outils cyclo et promotionnels (livret d'accueil), eductour pour les membres, mise en place du nouveau référentiel = 5 550 €.

✓ **Pyrénées TV**: accompagnement de Tourisme TV pour le déploiement et le fonctionnement, développement d'une page Web pour les professionnels, impression du book de présentation de l'offre = 11 500€.

✓ **Développement de la voie verte** : création de pauses ludiques et contemplatives, barres de selles, panneaux, portiques d'entrée. Budget = 62 000€.

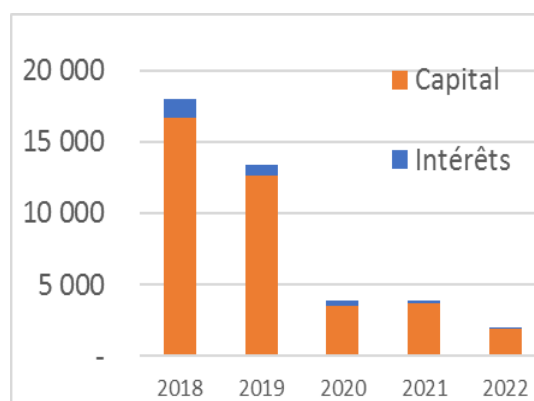
✓ **Développement du gravel** : film, cartographie, balisage = 3 500€.

IV. Etat de la dette

La dette du budget principal se compose d'un seul emprunt (taux fixe) qui arrive à échéance en 2022. L'annuité 2021 se décompose comme suit :

- Capital = 3 687 €
- Intérêts = 223 €.

Au 31/12/21, le capital restant dû s'élèvera à 1 909€.



V. Les charges de personnel

Le PLVG comprend au 1^{er} janvier 2021, 41 agents dont 5 agents sont rattachés au budget principal. Ces 5 agents représentent 5 Equivalent Temps Plein. Sur ces 5 ETP, 2.2 sont mutualisés avec les services GeMAPI.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2021 s'élève à 337 200 €. La masse salariale est stable par rapport à 2020. Un départ en 2020 devrait être compensé par une embauche en 2021 sur le volet comptable.

Enfin, il faut souligner que le PLVG bénéficie de financement de ses dépenses de personnel grâce aux subventions obtenues dans le cadre des politiques contractuelles qui s'élève à 55 000€ en 2021. Il s'agit, à priori, de la dernière année.

La mutualisation du personnel avec la compétence GeMAPI contribue également à alléger la charge salariale sur le budget principal (remboursement entre budget de 110 000€).